

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 juillet 2014 à 10H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, CHAPTARD Michel, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, GARRACHON Annie, LOBJOIS Corine, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Absents : M. MEUNIER Thierry (procuration à M. MANUBY), Mme BOUCETTA Mounia (procuration à M. ROSSIGNOL), Mme FERREIRA Raquel (procuration à Mme MEGE), ANTUNES Fernand (procuration à M. MAZERON), Mme EMPSON Valérie (procuration à M. DE JESUS).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- RAPPORTS DES COMMISSIONS
- ASSAINISSEMENT
- PLU
- AFFAIRES SOCIALES
- AFFAIRES SCOLAIRES
- QUESTIONS DIVERSES

M. ESTIER demande à M. le Maire des précisions sur l'inéligibilité de Mme Marie-Thérèse Angelier. Il s'étonne que ce point n'ait pas été inscrit à l'ordre du jour du présent conseil puisque le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a rendu son jugement. Il demande que celui-ci soit rendu public et que la population soit informée en raison de la 2^{ème} place de Mme Angelier sur la liste de M. Manuby. Il précise que c'est la Préfecture qui a saisi le Tribunal Administratif pour cette affaire en raison du poste à responsabilités occupé par Mme Angelier à Manzat-communauté.

M. le Maire indique qu'il avait inscrit ce point en questions diverses et qu'il souhaitait l'aborder en début de conseil. Il explique qu'un jugement a été rendu le 20 juin 2014 avec notification reçue en Mairie le 25 juin 2014 : il stipule que l'élection de Mme Marie-Thérèse Angelier est annulée et que Mme Valérie Empson, suivante sur la liste, est proclamée élue. Le Conseil Municipal prend seulement acte de ce jugement. Elle fait donc partie du Conseil Municipal sans démarche particulière. Elle a été convoquée à cette réunion mais n'a pas pu se présenter.

Le point de l'ordre du jour « Affaires sociales » concerne le remplacement de Mme Marie-Thérèse Angelier au Centre Communal d'Action Sociale et dans la Commission 4 « Solidarité, Affaires sociales ».

Le compte-rendu du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité avec quelques modifications demandées par M. Estier, concernant ses propos sur les travaux à l'EHPAD des Ancizes-Comps et sur la construction de l'usine ECOTITANIUM.

M. le Maire précise que le Cabinet GERONTIME va mener une étude complémentaire concernant l'EHPAD, qui déterminera la nécessité d'une réhabilitation ou la construction d'un bâtiment neuf. M. Estier pense qu'il vaut mieux privilégier la réhabilitation car ce n'est pas un bâtiment très ancien.

RAPPORTS DES COMMISSIONS : /

ASSAINISSEMENT :

Suite à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement basés sur le programme issu des études antérieures, une commission constituée de la commission d'appel d'offres et de la commission 5 s'est réunie le 17 juillet pour ouvrir les plis. La consultation effectuée en procédure adaptée, concernait la réhabilitation des réseaux et la création d'une nouvelle station d'épuration sur le bourg, en 3 tranches fermes et 2 conditionnelles.

Les cabinets d'études SAFEGE, SOMIVAL, SECAE-GEOVAL, LARBRE, SOCAMA et EGIS-EAU ont fait une offre. Un classement a été opéré. Une négociation financière étant prévue dans le dossier de consultation, elle sera lancée dans les prochains jours.

PLU :

Suite à l'appel à candidature pour la reprise de l'étude du Plan Local d'Urbanisme, quatre Cabinets ont fait une proposition. Après examen, il s'avère que le Cabinet REALITES a présenté une offre mieux disante et plus complète, au prix de 23 500 € HT. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le Cabinet REALITES.

AFFAIRES SOCIALES :

Suite à l'inéligibilité de Madame Marie-Thérèse Angelier, M. le Maire souhaite la nommer au Conseil d'administration du CCAS. Le nombre de membres du CCAS passera de 8 à 10. Il propose donc d'élire 2 membres supplémentaires dans le Conseil Municipal pour atteindre le seuil des 5 membres élus : MM. Alexis Rossignol et Michel Chaptard. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité, moins une abstention M. Estier.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Mme Mège fait le point sur la prochaine rentrée scolaire.

Effectifs : 40 élèves pour 2 classes de maternelle et 89 élèves pour 4 classes d'élémentaire CP – CE1 – CE2/CM1 – CM1 /CM2.

Travaux à l'école : Les travaux de réfection de la 4^{ème} classe et de la classe de la psychologue sont en cours.

Interventions musique et sport : les intervenants pour la musique et le sport reprendront leurs fonctions à partir du 1^{er} septembre avec 6 heures hebdomadaires.

Livret d'accueil : La commission 2 (Alexis Rossignol) prépare un Livret d'accueil comportant les informations concernant les services scolaires de cantine, transports, TAP... , à distribuer à chaque élève.

TAP : Avec la nouvelle classe, 6 groupes seront constitués. Quelques créneaux horaires ne sont pas encore pourvus. Des contacts ont été pris. Le coût sera en augmentation cette année.

Cantine scolaire : Un contrôle satisfaisant des services vétérinaires a été effectué.

Centre de Loisirs : il utilise cet été 3 salles de plus pour ses activités, due à l'augmentation du nombre d'enfants.

Participations transports scolaires : En raison du nouveau mode de gestion du Conseil Général, les familles verseront directement au Département la participation financière due au titre des transports scolaires. La Commune souhaite continuer de prendre en charge les frais de transport supportés par les familles des élèves des écoles maternelle et élémentaire. Le Conseil Municipal donne son accord pour rembourser la totalité des sommes aux familles et souhaite la diminution des abus.

Tableau numérique : Le Conseil Municipal décide de signer un contrat de maintenance avec la société VIDELIO IEC pour l'entretien du tableau numérique interactif et du vidéo-projecteur de l'école élémentaire, pour un coût annuel de 320 € HT.

Location des logements de l'école : Accord du Conseil Municipal pour renouveler les contrats de location de 2 logements de l'école jusqu'au 30 juin 2015, pour un loyer mensuel de 258 € HT. Des travaux interviendront dans un logement pour rénover les sanitaires.

QUESTIONS DIVERSES

D.I.A. : La Commune a décidé de ne pas user de son droit de préemption urbain suite à la Déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles :

- AV 153 d'une superficie de 147 m² avec habitation, vendue par M. RIVIERE Julien et Mme DUFOUR Céline au profit de M. DAVILLE Jean-Philippe pour un prix de 78 000 €.
- AP 422 d'une superficie de 777 m² avec habitation vendue par M. et Mme SOARES Agostinho au profit de Mme Nadiège MAZERON et Melle Julie MAZERON pour un prix de 150 000 €.

- AV 340 – 343 et 342 (1/2 indivise), d'une superficie totale de 712 m² avec une habitation, vendue par Mme Thérèse CONDAT au profit de M. et Mme Saïd RAZZOUQI, pour un prix de 50 000 €.

Colombarium : Des devis ont été demandés pour implanter un nouveau colombarium au cimetière.

SAFER : Le Conseil Municipal donne son accord pour terminer la procédure de vente de biens de section de Tournobert à la SAFER, restée en suspens en raison des élections municipales. Il demande la convocation des électeurs pour qu'ils se prononcent en septembre.

La Poste : M. le Maire relate sa réunion avec la Direction de la Poste concernant la réduction des horaires d'ouverture du bureau du 04 au 16 août, à une demi-journée. Il lui a signifié son désaccord concernant ces mesures. Il a également reçu un courrier de la Délégation régionale pour engager un processus de concertation sur un partenariat avec la Commune de type agence postale.

SMAF : Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion au SMAF des Communes de ST-Victor-La-Rivière (Puy-de-Dôme), Herment (Puy-de-Dôme), Blanzac (Haute-Loire) et Neuvéglise (Cantal).

Salle de Comps : Dès la fin des travaux, la salle sera remise à la location. Le tarif sera revu à la hausse dès l'installation d'un four.

Correspondant défense : Mme Annie Garrachon s'est proposée pour cette représentation.

Universités des Maires 2014 : Elle aura lieu le 13 septembre 2014 à Polydôme. Les Conseillers municipaux peuvent s'inscrire et proposer des thèmes qu'ils souhaitent aborder lors de cette réunion.

Itinéraires Chemin de Maupassant : Une association a été créée par MM. Thierry Saint-Luc, Jean-Claude Bouamra et Mme Evelyne Batisse avec pour objet la création de chemins de randonnée sur le territoire des Combrailles. L'aide des collectivités sera demandée pour le balisage et pour une participation financière. Actuellement, il est prévu que Manzat-communauté verse une subvention.

Maisons fleuries : Passage du jury du concours des maisons fleuries fin juillet/début août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.